

**QU'ENTEND LA BIBLE PAR LES DIFFERENTS TERMES DE « TRAVAIL » ?**

(Étude menée à partir de son propre texte)

**Le mot « AVODA » (2ème volet)**

**RESUME DES DEUX PREMIERS ENTRETIENS**

**Dans un premier entretien** nous avons défini le vocable *Mélakh'a*, de sens très clair et exprimant un travail physique laborieux, **soit** par transformation de matériaux en fabrique d'objets ou **soit** par port de charges lourdes en fardeau et ce, sans nulle ambiguïté en toutes les nombreuses citations du Livre,

**Dans un second entretien**, nous avons vu que le mot *Avoda* est quant à lui, polysémique. En un précédent volet nous avons abordé ses significations majeures. Il désigne ainsi l'idée d'**une soumission**, en général, que celle-ci soit de type **religieux**, envers l'Éternel ou envers des croyances païennes autres, ou que celle-ci soit exercée dans le cadre d'une **fonction humaine subalterne**, laquelle peut, tout autant, exprimer que le soumis concerné se situe au plus bas qu'aussi bien au plus haut de l'échelle dans la hiérarchie sociale qui était alors celle de l'époque biblique.

**Nous avons pu déjà, en première déduction**, en conclure que traduire systématiquement le vocable de *Avoda* (ou les mots de sa même famille) par « esclavage » ou par « travail pénible » et *Ovéd* ou *évéd* par « esclave » était un sens marginal et inapproprié et donc mène à une traduction forcément biaisée, et, par là même, à verser dans des contresens fâcheux pour qui recherche une claire compréhension de ce qu'a voulu nous exprimer le Livre en évitant les idées préconçues souvent trompeuses.

**LE MOT « AVODA » POURRAIT-IL SIGNIFIER, LUI AUSSI « LABEUR PENIBLE » ?**

Nous avons vu que, en règle générale ce vocable signifie une activité, une fonction, une mission, une tâche à effectuer, en général ou une soumission par un subalterne de tout rang hiérarchique. **Sans que ce terme ne préjuge d'une quelconque pénibilité de la tâche.**

Si le Rouleau veut, par contre, nous mettre l'accent sur le caractère pénible de cette tâche, alors, il utilisera deux autres expressions pour ce faire, selon que cette pénibilité est laïque ou que cette pénibilité est liée à l'exercice du culte.

Pour une action pénible profane, il utilise l'expression « *Avoda kacha* ».

Mais si elle est corrélée à une besogne liée au rituel, il utilise alors l'expression « *mélakh'ét avoda* »

Examinons-les :

## I - AVODA KACHA

La Bible n'a utilisé cette expression que seulement dans une circonstance historique **et exclusivement en cette circonstance précise**, celle du séjour des **hébreux en Egypte**.

Cette expression nous est surtout bien connue pour avoir été reprise dans la *Haggada* (le récit) de la soirée de Pessah.

On ne retrouve cette expression nulle part ailleurs dans les trois sections du Livre, en dehors de ces travaux de servitude et de cette période des hébreux en Egypte.

**Dans ce récit sur le sort des hébreux, le texte y précise alors explicitement** l'expression « Tâche **pénible** » « **Avoda kacha** » et jamais le seul mot de **Avoda** pris isolément et qui, en soi, n'a donc pas cette signification.

On ne rencontre « **Avoda kacha** » que, et seulement que, dans trois versets :

- ( *Exode 1, 14* ) « Ils leur rendirent la vie amère par des travaux « pénibles « **Avoda kacha** » (briques, argile etc...)
- ( *Exode 6, 9* ) « Ils n'écouterent point Moïse ayant l'esprit préoccupé « par leur travail pénible « **Avoda kacha** »
- ( *Deutér. 26, 6* ) « Alors les égyptiens nous traitèrent avec iniquité, nous « opprimèrent, nous imposèrent une dure servitude « **Avoda kacha** »

## II – l'autre expression est MELEKH'ET- AVODA

Cette expression est utilisée pour les travaux du culte.

Elle signifie littéralement « La tâche pénible (**mélék'hét**) liée au culte (avoda)

Elle est citée dans certains interdits de fêtes où seuls les sacrifices font exception et sont alors autorisés, excluant les autres tâches annexes pénibles du culte. Donc en un repos aussi accordé aux lévites.

Retenons que le vocable isolé de **Avoda**, à lui seul, ne saurait impliquer une quelconque notion de pénibilité dans la tâche à exécuter, auquel cas il faudrait soit lui ajouter alors, comme le fait le Rouleau, l'adjectif « **pénible** » **kacha**, ou soit alors lui adjoindre ou le remplacer par le terme autre et déjà étudié de « **Mélakh'a** »

Sinon ce terme de **Avoda** n'implique qu'une simple besogne routinière, que le fait de vaquer à des occupations non laborieuses et physiquement subalternes.

A SUIVRE